

# Règlement de la Vadrouille

## Samedi 4 avril 2026



Course populaire de ski de randonnée et raquettes

Edité par le comité d'organisation – Version du 17.12.2025

## 1. Participation

### 1.1 Forme de participation et âge

La course se dispute en individuel ou par équipe. L'âge minimum pour participer est fixé à 14 ans révolus. Il est possible de participer la course en ski de randonnée ou en raquettes.

La catégorie « Famille » est ouverte aux enfants dès 7 ans révolus, pour autant qu'ils soient accompagnés d'au moins un adulte responsable.

Les mineurs participant sous la responsabilité de leur représentant légal.

Une équipe est composée d'au minimum 2 personnes et maximum 10 personnes.

### 1.2 Catégories

Les catégories de course sont les suivantes :

- Individuel « Homme »
- Individuel « Femme »
- Entre collègues
- En famille
- Entre amis

Les catégories ci-dessus peuvent être disputées en ski de randonnée ou en raquettes à neige.

### 1.3 Finance d'inscription

La finance d'inscription est fixée comme suit :

- CHF 30.– par personne pour les catégories individuelles
- CHF 50.– par équipe de deux personnes

Chaque participant supplémentaire au sein d'une équipe paie CHF 25.–.

Exemples :

- Équipe de 3 personnes : CHF 75.–
- Équipe de 4 personnes : CHF 100.–

La finance d'inscription comprend une raclette et une boisson offertes.

### 1.4 Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent via la plateforme mise à disposition par notre partenaire SP Timing. Le lien d'inscription est disponible sur le site officiel : [www.ovronnalpalpski.ch](http://www.ovronnalpalpski.ch).

### 1.5 Limitation et inscription sur place

Les inscriptions sont limitées et enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Si des places sont disponibles, une inscription sur place est possible le jour de la course, moyennant un supplément de CHF 10.– par concurrent.

### 1.6 Non-participation

En cas de non-participation d'un concurrent ou d'une équipe, la finance d'inscription n'est pas remboursée.

### 1.7 Classement et prix

Un prix récompense le ou les premiers de chaque catégorie.

### 1.8 Résultats

Les résultats sont affichés dans l'aire d'arrivée et publiés sur le site internet de la course au plus tard une semaine après la course. Aucune liste de résultats en format papier n'est fournie.

### 1.9 Annulation indépendante de l'organisation

En cas d'annulation de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

### 1.10 Modifications ou annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre cause majeure, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours ou d'organiser l'épreuve sur un parcours de remplacement.

## **2. Assurance**

### 2.1 Assurance personnelle

Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages, et disposer d'une assurance responsabilité civile individuelle.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.

## **3. Informations générales et sécurité**

### 3.1 Environnement et domaine skiable

Le parcours se situe à proximité du domaine skiable d'Ovronnaz et bénéficie de sa sécurisation. Le comité d'organisation collabore étroitement avec les remontées mécaniques.

### 3.2 Dossard

Chaque concurrent doit porter son dossard de manière bien visible sur la cuisse droite. Les dossards ne doivent être ni roulés, ni découpés, ni modifiés.

### 3.3 Points de contrôle

Chaque équipe est tenue de passer par l'ensemble des points de contrôle. Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est au complet et enregistrée par le contrôleur. Le dernier point de contrôle est celui de l'arrivée. Les équipiers d'une même équipe doivent passer l'arrivée groupés, le temps de l'équipe s'arrête une fois que le dernier équipier a franchi la ligne.

### 3.4 Sécurité et retour en station

Le comité d'organisation met en place les mesures raisonnables de sécurité sur le parcours de la course, depuis le départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

À l'issue de la course, le retour à Ovronnaz ne fait plus partie de la manifestation sportive et s'effectue au choix du participant selon les possibilités suivantes :

- à ski, en suivant le balisage et les règles en vigueur sur les pistes du domaine skiable d'Ovronnaz ;
- en raquettes, en suivant le balisage officiel des sentiers raquettes ;
- en télésiège, conformément aux instructions du personnel de Télé-Ovronnaz.

Quel que soit le mode de retour choisi, celui-ci s'effectue sous l'entièvre responsabilité du coureur, lequel reconnaît connaître et accepter les risques liés à la pratique des activités hivernales en montagne.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant lors du retour en station.

### 3.5 Abandon et mise hors course

Une équipe peut abandonner de son propre chef ou être mise hors course sur décision de l'organisateur. En cas d'abandon, l'équipe doit impérativement s'annoncer à un point de contrôle et suivre les instructions données.

### 3.6 Respect du parcours

Pour des raisons de sécurité et d'équité du chronométrage, tout concurrent est tenu de suivre le parcours balisé. Tout manquement entraîne une disqualification.

### 3.7 Assistance

Tout concurrent est tenu de venir en aide à une personne en danger ou accidentée.

### 3.8 Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier en tout temps le programme ou le parcours pour des raisons de sécurité ou d'organisation.

### 3.9 Sanctions

Le non-respect du présent règlement entraîne la disqualification du concurrent ou de l'équipe.

### 3.10 Réclamations

L'évènement est populaire, aucune réclamation ne sera acceptée.

### 3.11 Environnement

Par respect de l'environnement, aucun déchet ne doit être abandonné sur le parcours.

## **4. Matériel**

### 4.1 Équipement obligatoire

Chaque participant doit disposer de l'équipement suivant :

- Une paire de skis de randonnée d'au moins 60 mm de largeur au patin, équipés de peaux de phoque et de fixations permettant le mouvement libre du talon à la montée et le blocage à la descente, ou des raquettes à neige conçues spécifiquement pour la pratique de la raquette et offrant une portance suffisante, en parfait état.
- Une paire de bâtons de type alpin avec rondelles non métalliques.
- Des chaussures montantes adaptées à la pratique du ski de randonnée ou de la raquette.
- Une tenue adaptée à la pratique de la randonnée hivernale en montagne.
- Un bonnet ou bandeau, une paire de gants et des lunettes de soleil.
- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence enregistrés (au minimum un téléphone par équipe).

## **5. Parcours**

### 5.1 Caractéristiques

Le parcours présente les caractéristiques suivantes :

- Distance : 4 km
- Dénivelé positif : 600 m

Il s'agit d'un parcours de type vertical, reliant Ovronnaz au restaurant d'altitude de la Jorasse.

En fonction des conditions météorologiques et de l'enneigement, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

## 6. Heures de départ

### 6.1 Communication des horaires

Les heures de départ sont communiquées sur le site officiel [www.ovronnalpski.ch](http://www.ovronnalpski.ch).

### 6.2 Modifications

Pour des raisons de sécurité et organisationnelles, les organisateurs peuvent modifier les horaires de départ en tout temps.

## 7. Ravitaillement

### 7.1 Dispositions

Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours. Les participants ont la possibilité de se restaurer à leurs frais au départ et à l'arrivée.

## 8. Acceptation du règlement

### 8.1 Engagement du participant

En s'inscrivant à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.

### 8.2 Responsabilité individuelle

En validant son inscription, le participant atteste :

- être physiquement et mentalement apte à participer à une épreuve de randonnée en montagne ;
- avoir conscience des risques liés à la pratique de cette discipline en milieu montagnard ;
- se conformer aux consignes de sécurité et aux décisions des organisateurs.

### 8.3 Décisions de l'organisation

Les décisions prises par le comité d'organisation et les responsables des points de contrôle sont finales et sans appel.

### 8.4 Données personnelles

Le participant accepte que ses données personnelles (nom, prénom, résultats, photographies) soient utilisées par les organisateurs à des fins non commerciales, notamment pour la publication des résultats et la promotion de l'événement.

Toute opposition doit être communiquée par écrit avant la course.

### 8.5 Engagement environnemental

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, notamment en utilisant les infrastructures de gestion des déchets et en évitant toute atteinte à la faune et à la flore.

### 8.6 Modifications du règlement

Le présent règlement peut être modifié par les organisateurs en cas de nécessité. Toute modification sera communiquée sur le site officiel de la course ou lors de la remise des dossards.